

1/4
Rep ASM
Rep SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 26 JUIN 2009

Date d'envoi de la convocation : 18/06/09

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 49

Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 58 – Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 3 JUIL. 2009

DE CHERBOURG

L'an deux mille neuf, le vendredi 26 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, COSNEFROY Jacques, LAJOIE Gilbert, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur BRISSET Franck à Monsieur ROUSSEAU François, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur COTTEBRUNE Bruno à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LECOFFRE Dominique à Monsieur FEUARDENT Serge, Monsieur DUVAL Anthony à Madame HAMON Myriam, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Madame THOMINET Odile à COSNEFROY Jacques, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur SOREL André à Monsieur CADO Maurice.

Absents-Excusés : Messieurs GANCEL Daniel, COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, THIEBOT François, GINET Patrick.

N° 2009 – 036

Objet : Budget - Affectation des résultats de l'exercice 2008

Exposé

Par délibérations du 24 avril 2009 n° 2009-023 et n° 2009-024 le Conseil communautaire a approuvé respectivement le compte administratif 2008 et le compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2008.

Cependant, dans la délibération du 24 avril 2009 n° 2009-025 portant affectation des résultats de l'exercice 2008, le résultat de l'exercice 2008 annoncé dans la colonne C – section de fonctionnement comporte par erreur l'excédent antérieur reporté de l'exercice 2007 et ce, pour chacun des budgets annexes. Le résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation porté en colonne D se trouve donc erroné.

Aussi, il convient d'annuler la délibération du 24 avril 2009 n° 2009-025 portant affectation des résultats de l'exercice 2008 et de procéder à nouveau à l'affectation des résultats de l'exercice 2008.

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat du CA 2007	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	6 068 634.71 €	6 068 634.71 €	5 987 715.41 €	5 987 715.41 €	/
	E		F	G = E+F	H
INVESTISSEMENT	-5 430 200.47 €	/	2 070 922.34 €	-3 359 278.13 €	-4 284 894.43 €

BUDGET PORT :

	Résultat du CA 2007	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	230 569.45 €	130 569.45 €	426 830.30 €	526 830.30 €	/
	E		F	G = E+F	H
INVESTISSEMENT	412 484.96 €	/	-185 449.20 €	227 035.76 €	-168 220.48 €

BUDGET EAU :

	Résultat du CA 2007	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	183 313.35 €	133 313.35 €	70 080.20 €	120 080.20 €	/
	E		F	G = E+F	H
INVESTISSEMENT	475 790.43 €	/	-387 932.99 €	87 857.44 €	-136 303.33 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	Résultat du CA 2007	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	130 297.22 €	80 297.22 €	71 478.13 €	121 478.13 €	/
	E		F	G = E+F	H
INVESTISSEMENT	162 671.75 €	/	-125 516.95 €	37 154.80 €	-144 656.27 €

Ces résultats doivent être affectés, budget par budget :

- soit en section d'investissement (capitalisation)
- soit en section de fonctionnement (reports à nouveau)

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2009-023, n°2009-024 et n° 2009-025 du 24 avril 2009, portant respectivement approbation du compte administratif 2008, approbation du compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2008 et affectation des résultats de l'exercice 2008,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : annule la délibération du 24 avril 2009 n° 2009-025 - Budget – Affectation des résultats de l'exercice 2008.

ARTICLE 2 :

Pour le **BUDGET PRINCIPAL (Résultat de fonctionnement 5 987 715.41 €) :**

- capitalise le résultat de fonctionnement 2008 soit 5 987 715,41 euros en section d'investissement du budget principal 2009, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),

Pour le **BUDGET PORT (Résultat de fonctionnement 526 830.30 €) :**

- capitalise le résultat de fonctionnement 2008 soit 376 830,30 euros en section d'investissement du budget port 2009, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 150 000 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés),

Pour le **BUDGET EAU (Résultat de fonctionnement 120 080.20 €) :**

- capitalise le résultat de fonctionnement 2008 pour 70 080,20 euros, en section d'investissement du budget eau 2009, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 50 000 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

Pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT (Résultat de fonctionnement 121 478.13 €)** :

- capitalise le résultat de fonctionnement 2008 pour 107 501,47 euros, en section d'investissement du budget assainissement 2009, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 13 976.66 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

ARTICLE 3 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

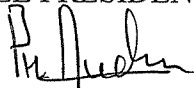
ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

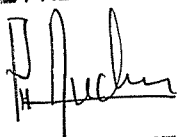
Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 3/07/09
et publication ou notification
du : 1/07/09



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER